

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SABRINA DAMBOISE	Numéro de permis 2019283	Date d'inspection Le 29 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Sabrina		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Adresse 190 rue Principale Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	13 déc. 2021	29 nov. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Reçu par courriel, 3 semaines de planification.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : e) les fiches des médicaments administrés.	24(1(e))	17 nov. 2021	19 nov. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Conformité reçu par courriel.			
Commentaires généraux			
Aucune visite n'a eu lieu à la garderie.			

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 novembre 2021

Date

original signé par

Sabrina Damboise

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 novembre 2021

Date